



PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°83



Produit par Orléans Métropole Date à 20/06/2024

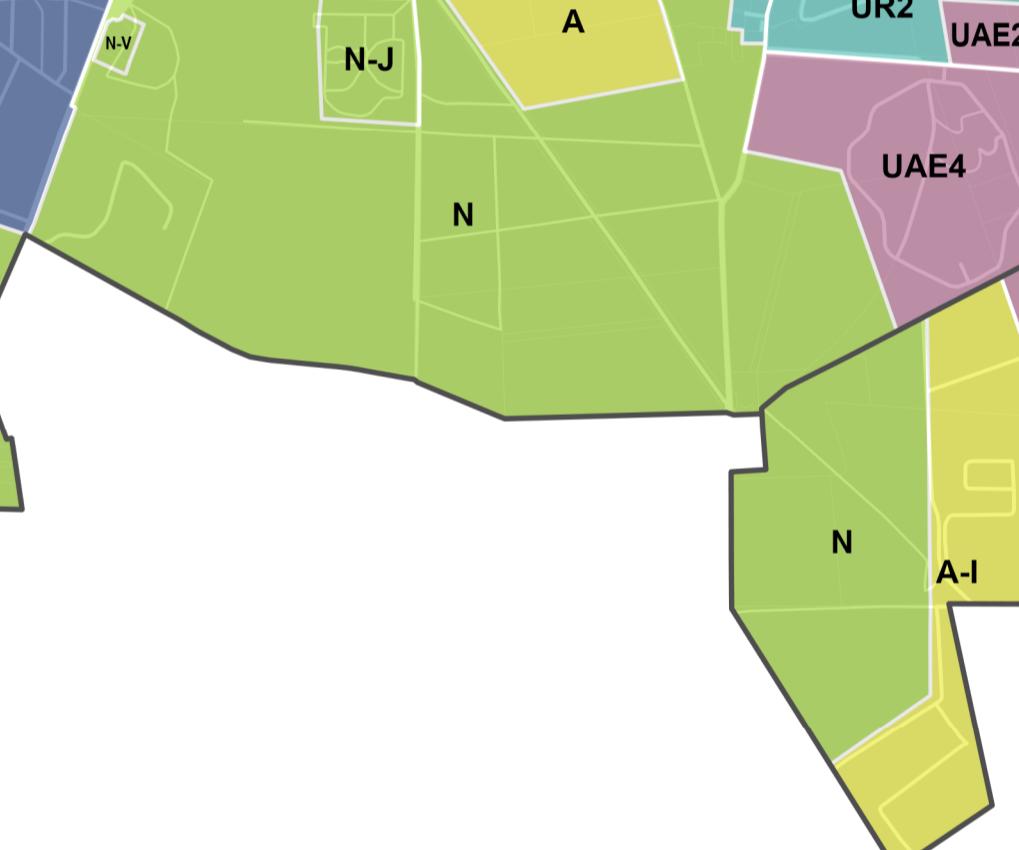
Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 10/10/2023 (MAJ1), 10/03/2024 (MAJ2)Format d'origine : 1864mm x 912mm
Echelle de la planche : 1/2000e

ORLÉANS PLU MÉTROPOLE

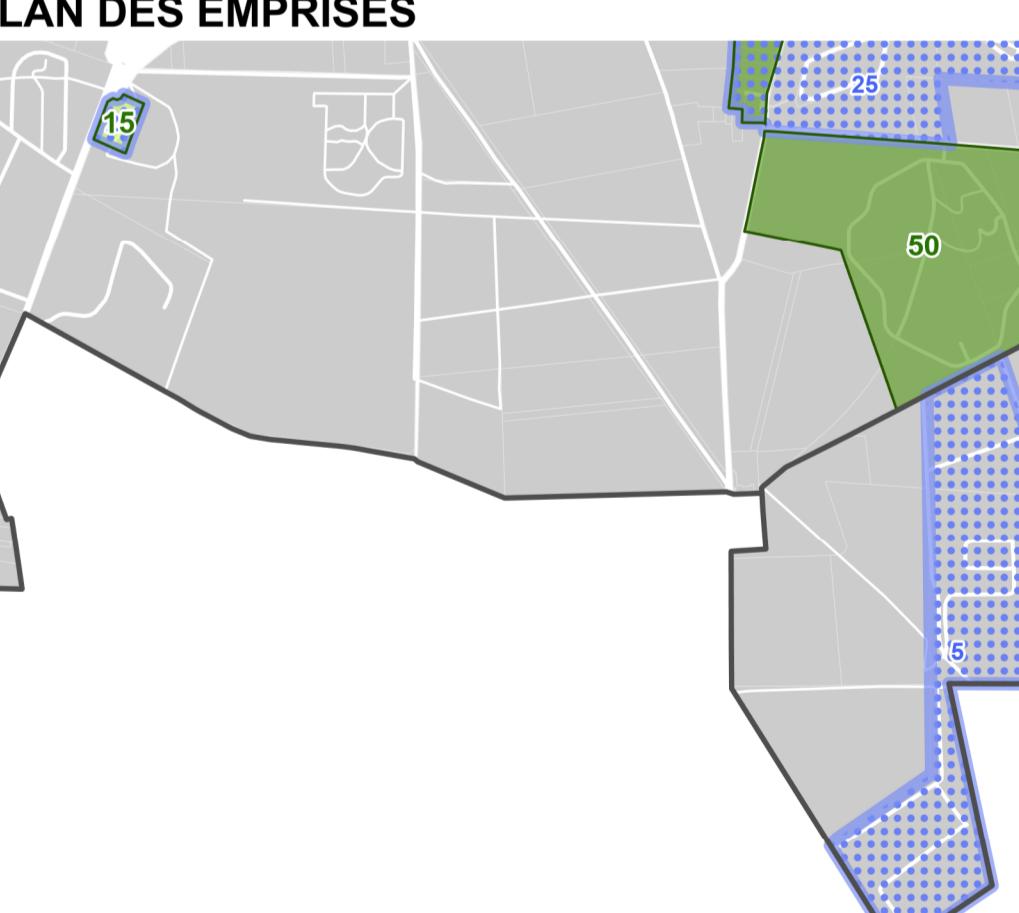
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Préscriptions d'urbanisme
Zone urbaine	Coupe de vue et perspective majeure
UC : zone Urbaine de Centre	Zone verte
UC1 : le centre-ville	Linière boisé
UC2 : les secteurs d'activités portuaires	Alignement d'arbres
UC3 : le centre-bourg	Cœur d'îlot
UB : zone Urbaine de Boulevard	Parc public
UB1 : les boulevards	Bosquet urbain et espace d'ombrage
UB2 : les boulevards résidentiels	Espace boisé classé
UF : zone Urbaine de Faubourg	Espace familial et paragis
UF1 : les feux urbains	Frange verte et bordure
UF2 : les feux résidentiels	Zone humide et aménagement hydraulique
UR : zone Urbaine Résidentielle	
UR1 : les secteurs pavillonnaires	
UR2 : les secteurs pavillonnaires et résidentiels	
UR3 : les secteurs pavillonnaires et résidentiels	
UP : zone Urbaine de Projet	
UA : zone Urbaine d'Activité	
UA1 : les secteurs d'activités économiques	
UA2 : les secteurs d'activités commerciales	
UA3 : les secteurs de services et d'activités médicales	
UE : zone Urbaine d'Ensembles	
UE1 : les ensembles d'habitat et d'activités tertiaires	
UE2 : les ensembles d'activités commerciales	
UE3 : les ensembles de services et d'activités médicales	
UE4 : les ensembles de logements et d'activités tertiaires	
UAU : zone A-Urbaine à court et moyen terme	
ZAU : zone A-Urbaine à moyen et long terme	
A : zones d'aménagement et d'urbanisation	
N : zones naturelles et aménagées	
N-E : zones naturelles et aménagées	
N-J : zones naturelles et aménagées	
UE : secteur résidentiel et aménagé	
UE1 : secteur résidentiel et aménagé	
UE2 : secteur d'orientation d'aménagement et de programmation	
UE3 : secteur d'aménagement et d'aménagement	
UE4 : secteur d'orientations et aménagements	
TMIN : indice de densité minimale de logements (DC-1.3.2)	

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

